

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, après la référence :

« 4-2 »,

insérer les mots :

« de la proposition de directive susvisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.